Région Alsace

Les **politiques d'Aménagement et de Développement des Territoires** de la Région Alsace **ont changé !**

Guide des **attendus de la Région** dans le cadre de ses **aides aux SCOT**

www.region-alsace.eu

Région Alsace

Guide « mode d'emploi » 2011-2012
des subventions régionales aux SCOT

« La réussite des SCOT : une co-construction »

La Région vise une **articulation plus étroite entre orientations des SCOT et grandes politiques d'intérêt régional**, dans le cadre d'une **cohérence globale**.

A cette fin, la Région incite les SCOT, par un soutien plus ciblé, à la **prise en considération de thématiques prioritaires (non hiérarchisées), en lien direct avec les priorités régionales et leur actualité.**

Elle souhaite également les aider à s'inscrire dans les grands principes du Grenelle de l'Environnement.

Cette nouvelle conditionnalité est la résultante d'une volonté politique de conférer aux aides régionales un meilleur effet-levier, sur la base d'un bilan des SCOT de première génération et d'une veille des « bonnes pratiques » à l'échelle nationale.

Ces priorités guideront l'appréciation de la Région, en particulier pour les SCOT où l'une de ces thématiques est d'actualité ou présente une urgence particulière.

L'approfondissement d'une thématique pourra donner lieu à une bonification dans le cadre de la mise en oeuvre.

La Région invite donc les SCOT à **aborder et décliner, dans le cadre de leurs compétences, ces priorités dans leur phase d'élaboration, de révision ou à la faveur de toute initiative engagée au titre du suivi de la mise en œuvre**.

L'accompagnement de la Région vise ainsi à conforter les SCOT dans leur rôle central de sensibilisation pédagogique, de prospective, de référentiel commun, mais également d'acteur du territoire.

C'est la raison pour laquelle certaines actions des SCOT peuvent être également éligibles aux aides prévues par les nouvelles Conventions Intégrées de Développement Durable (CIDD) que la Région signe avec les « grands territoires » de Pays sur la période 2011-2015.

Les attentes de la Région présentées ci-après succinctement ne constituent pas des prescriptions, mais des **indications d'éligibilité aux aides régionales**, afin d'en préciser les critères.

Les SCOT sont ainsi invités à se saisir des *modalités les plus pertinentes pour s'inspirer de ces indications*.

Une **version plus approfondie** des attendus régionaux est à la disposition des équipes de SCOT, assortie de références utiles et des mesures d'accompagnement existantes.

*

*** ***

1- La prise en compte et la déclinaison de la trame verte et bleue régionale, dans la perspective du futur Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Dans le diagnostic

- **Prise en compte des continuités écologiques régionales et remise en contexte à l'échelle du SCOT du point de vue de leur maintien, reconstitution, fragmentation, et de leur tracé plus précis**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Rôle et intégration des continuités écologiques dans le projet de territoire, du point de vue de leur protection autant que de leur valorisation**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Précision du degré de protection et de valorisation des continuités cartographiées**

Choisir les bons indicateurs

- **Ex : nb d'hectares « dédiés », nombre d'hectares reconstitués**

Bonification en cas d'approfondissement

- **Un diagnostic et un PADD basés sur le socle de ressources naturelles, agricoles et énergétiques du territoire pour « *inverser le regard* »**
- **La déclinaison territorialisée fine des continuités écologiques, y compris en milieu urbain**
- **L'accompagnement ciblé des communes, des intercommunalités et des gestionnaires de zones d'activité pour la traduction de la trame verte dans l'urbanisme réglementaire et opérationnel.**

2 - La prise en compte de la desserte ferroviaire TER et la contribution à une stratégie de d'urbanisation en lien avec les transports collectifs

Dans le diagnostic

- **Présentation des logiques de rabattement et d'une typologie des gares du territoire de SCOT, en lien avec les flux d'activités et de déplacements et mobilités plus larges**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Éléments de stratégie de rabattement sur les gares et priorisation des points d'arrêts ferroviaires du point de vue des logiques de fréquentation, de flux entrants et sortants, de rabattement, de circulations douces et d'urbanisation en activités, services et logements.**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Conditions facilitant les déplacements en modes doux et la stratégie de rabattement sur les lignes structurantes du territoire**
- **« Orientations d'aménagement » dans les secteurs gare**

Choisir les bons indicateurs

- **Ex : % d'extensions de logements supplémentaires à localiser à *x m* d'un point d'arrêt de transports collectifs bien desservi**

Bonification en cas d'approfondissement

- **Animer ou participer à des démarches d'articulation entre transports et urbanisation autour d'une ligne de desserte stratégique**

3- Le développement économique et le rapprochement des emplois, services, commerces et habitat,
en lien avec le Plan Climat Territorial, le Schéma Régional Directeur d'Aménagement Numérique et la trame verte régionale

Dans le diagnostic

- **S'appuyer sur des données énergétiques supra-SCOT (sources, sensibilités, dépendances, potentiels)**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Stratégie de localisation des activités économiques et commerciales conditionnés aux besoins réels du territoire, dans un souci de limitation des déplacements et des dépendances énergétiques**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Limiter et hiérarchiser les zones d'activité dans le cadre d'une charte d'aménagement « qualité, mixité et innovation »**

Choisir les bons indicateurs

- **Ex : Densité d'emplois à l'hectare**

Bonification en cas d'approfondissement

- **Concevoir, animer ou participer au plan climat territorial de Pays**
- **Contribuer aux travaux de PREFACE, la Plateforme Régionale du Foncier en Alsace et de la Consommation des Espaces, co-initiée par le Préfet de Région et le Président de Région dans le cadre du Comité Alsacien du Grenelle de l'Environnement**

4- L'analyse du foncier agricole et des pratiques agricoles, pour favoriser une agriculture durable et l'organisation de circuits courts,

au regard du Plan Régional d'Agriculture Durable (PRAD) et la convention cadre 2011-2013 signée entre la Région et la Chambre Régionale d'Agriculture, et en lien avec la trame verte et bleue régionale

Dans le diagnostic

- **Identifier les différents secteurs agricoles et sylvicoles en fonction des cultures et de la sensibilité des milieux**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Prendre appui sur la définition d'une armature verte, bleue et jaune pour préserver et valoriser l'outil agricole d'une part, le foncier agricole et les pratiques d'agriculture durable d'autre part**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Définition des protections et délimitation de secteurs favorisant l'organisation de circuits courts, la biodiversité**

Choisir les bons indicateurs

- **Ex : Mutations des terres agricoles (données BDOCS_CIGAL, …)**

Bonification en cas d'approfondissement

- **Un diagnostic et un PADD basés sur le socle de ressources naturelles, agricoles et énergétiques du territoire pour « inverser le regard »**
- **Concertation avec la profession agricole**
- **Localisation de projets d'agri-parc, de secteurs de maraîchage et conditions d'organisation de circuits courts d'approvisionnement et de diffusion**
- **Contribuer aux travaux de PREFACE, la Plateforme Régionale du Foncier en Alsace et de la Consommation des Espaces, co-initiée par le Préfet de Région et le Président de Région dans le cadre du Comité Alsacien du Grenelle de l'Environnement**

5- La protection de la ressource en eau et de la nappe phréatique alsacienne, en lien avec certaines dispositions du SDAGE et la trame verte et bleue régionale

Dans le diagnostic

- **Identifier les milieux concernés en lien avec les zones humides du territoire et les enjeux de biodiversité**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Prendre appui sur la définition d'une armature verte, bleue et jaune et intégrer le traitement des enjeux de protection de la ressource en eau dans le projet global de territoire**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Préservation des zones humides les plus remarquables, des milieux prairiaux du Ried et des forêts rhénanes**

Choisir les bons indicateurs

- **Ex : Mutations des zones humides**

Bonification en cas d'approfondissement

- **Un diagnostic et un PADD basés sur le socle des ressources naturelles et de la ressource en eau**
- **Prise en compte d'un maximum de recommandations de la Région (annexe spécifique)**

6- La facilitation et l'encadrement des projets territoriaux de rang « Pays » ou d'intérêt régional, en lien avec les spécificités territoriales, les cultures locales et les enjeux d'intérêt général (risques ; typicité massif vosgien ; …) ou « supra-SCOT »

Dans le diagnostic

- **Identifier les projets de réalisation et équipements structurants du territoire du Pays (de PNR, du PECT, le cas échéant)**
- **Développer la spécificité majeure du territoire de SCOT ou d'un secteur à enjeux, en tenant compte du rôle des SCOT voisins et des logiques de flux, de réseau, de dépendance ou de complémentarités avec les territoires limitrophes**

Dans le PADD (projet d'aménagement et de développement durables)

- **Caractériser et cartographier ces projets et équipements ; en préconiser de nouveaux**
- **Définir une ambition claire (en économie réelle, s'il s'agit d'activités économiques) se rapportant à la spécificité majeure du territoire de SCOT ou à un secteur à enjeux, proportionnelle à la place du SCOT dans son environnement plus large (en tenant compte du rôle des SCOT voisins et des logiques de complémentarités avec les territoires limitrophes)**

Dans le DOO (document d'orientation et d'objectifs)

- **Spécifier leurs conditions de réalisation, d'extension et de développement des projets structurants, ainsi que leurs impacts environnementaux en particulier**
- **Décliner la spécificité majeure du territoire de SCOT en prescriptions**

Bonification en cas d'approfondissement

- **d'une spécificité territoriale (gestion du risque, concentration de friches, patrimoine particulier…)**
- **étude stratégique ou démarche structurante**

*

* *

Pour plus d'informations :

Clara JEZEWSKI-BEC, Référente SCOT
Région, DEA-SAAT, Poste : 03.88.15.69.97
clara.jezewski-bec@region-alsace.eu
http://www.region-alsace.eu/guide/

OÙ S'ADRESSER

Pour toute demande de dossier ou
tout renseignement complémentaire, vous
pouvez prendre contact à l'adresse suivante :

Region Alsace
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement (DEA)
1 place Adrien ZELLER · 67070 STRASBOURG

VOTRE RÉFÉRENT TERRITORIAL

Stéphanie BAILO
· *Pays de Saverne, Plaine et Plateau*
· *Pays Bruche, Mossig, Piémont*
· *Pays du Sundgau*
Tél : 03 88 15 64 94

Clara JEZEWSKI-BEC
· *Territoire du SCOTERS*
· *Pays de l'Alsace Centrale*
· *Référente SCOT*
Tél : 03 88 15 69 97

Pascal RASCALON
· *Grand Pays de Colmar*
· *Pays Rhin, Vignoble, Grand Ballon*
· *Pays Thur Doller*
Tél : 03 88 15 67 69

Eve ZIMMERMANN
· *Pays de l'Alsace du Nord*
· *Pays de la région Mulhousienne*
· *Pays de Saint-Louis/3 frontières*
Tél : 03 88 15 67 57

www.region-alsace.eu

Région Alsace
1 Place Adrien Zeller · B.P. 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 15 68 67 · Fax : 03 88 15 68 15
e-mail : contact@region-alsace.eu

Crédits photos : Région Alsace/Creutz, Dumoulin, Atelier d'Architecture Chaix & Morel et Associés
Imprimé à la Région Alsace sur du papier 100 % recyclé - CyclusPrint ·